

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/5230  
9 janvier 1963  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL, LE 8 JANVIER 1963,  
AU PREMIER MINISTRE ADJOINT DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'UNION  
DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous-même et le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique m'avez adressée le 7 janvier et par laquelle vous me faites savoir que "bien que nos gouvernements n'aient pas pu résoudre tous les problèmes qui se sont posés à l'égard de cette affaire, ils estiment cependant que, comme ils sont parvenus à un certain accord en vue du règlement de la crise et que certains progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de cet accord, il n'est plus nécessaire que le Conseil de sécurité s'occupe de la question pour le moment".

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité et j'attire également sur elle l'attention du Président du Conseil de sécurité, afin qu'il puisse tenir au courant les autres membres du Conseil.

Je partage l'espoir exprimé par vos gouvernements que "les mesures prises pour conjurer la menace de guerre résultant de cette crise conduiront au règlement d'autres points de désaccord existant entre eux et au relâchement général des tensions qui pourraient entraîner une nouvelle menace de guerre". De même, je suis convaincu que tous les gouvernements intéressés s'abstiendront de toute action qui risquerait d'aggraver, en quoi que ce soit, la situation dans la région des Antilles.

Je saisis également cette occasion pour remercier votre gouvernement et vous-même d'avoir bien voulu, dans ladite lettre, exprimer votre reconnaissance pour l'aide qu'il m'a été possible de prêter.

Le Secrétaire général  
(Signé) U THANT

63-00471

